

REGLEMENT et ENGAGEMENT FINANCIER 2025-2026

ECOLE – COLLEGE

A lire intégralement

Votre enfant va intégrer l'école ou le collège à la rentrée scolaire prochaine, son inscription dans notre établissement privé sous contrat avec l'état, implique l'acceptation du présent règlement et le fait d'honorer le calendrier des paiements.

FACTURATION

Une facture annuelle est établie en septembre. Elle est à votre disposition sur le site Ecole Directe.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

A partir de la rentrée 2024, 2 tarifs sont proposés :

IMPLANTATION	Tarif de solidarité	Tarif de base
ECOLE	1425 €	1325 €
COLLEGE	1430 €	1330 e

ARRIVEE/DEPART en cours d'année

En cas d'arrivée en cours d'année, l'ajustement de la facture sera fait en fonction de la date d'inscription validée.

Aucun autre ajustement ne sera fait y compris en cas de départ en cours d'année scolaire (ex. exclusion disciplinaire, décision de la famille...).

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration est proposé aux familles. Ce service est facultatif.

Deux statuts sont proposés :

- Demi-pensionnaire : l'élève déjeune 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, engagement à l'année pour les jours choisis.
- Externe : l'élève déjeune occasionnellement et achète un ticket via le porte-monnaie électronique à disposition via école directe.
-

Le nombre de repas est calculé annuellement en début d'année.

Aucun remboursement n'est fait en cas d'absence de l'élève au repas.

ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE

Une étude surveillée est proposée 4 jours par semaine pendant 1h.
Le tarif annuel s'élève à 350€ et l'inscription se fait au trimestre.

ETUDE SURVEILLEE AU COLLEGE – contact Mme Mesror – Responsable vie scolaire

Une étude surveillée est proposée 3 jours par semaine pendant 1h sauf le vendredi.
Le tarif annuel s'élève à 390€ et l'inscription se fait au trimestre. Une circulaire spécifique sera envoyée pour la rentrée 2024.

COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.

Une seule cotisation est due par famille même en cas de scolarisation d'enfants d'une même famille dans plusieurs établissements.

La cotisation est facultative. Elle inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education » ; une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL Paris.

Les parents qui ne souhaitent pas cotiser à l'APEL ou qui cotisent déjà dans un autre établissement devront le signaler au Service Comptabilité dès la rentrée.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 60 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement. Ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils ne sont donc pas remboursables.

**Pour les élèves déjà scolarisés en CM2 à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 200 euros est remis lors de l'inscription ou de la réinscription (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement). Il est déduit de la facture adressée fin septembre.

MODE DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

En cas de choix de règlement par prélèvement : le paiement de la facture se fera en 9 mensualités (le 10 de chaque mois et d'octobre à juin).

Afin d'autoriser ce prélèvement mensuel, une autorisation doit être signée chaque année même si les coordonnées bancaires restent similaires.

En cas de choix de règlement par chèque, le paiement pourra s'échelonner avec accord passé avec le service comptabilité. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « OGEC Saint Jean-Gabriel ». Au verso, merci d'indiquer le code famille de type 411XXX.

Pour les virements, merci d'indiquer le nom de l'enfant et la classe.

Le règlement en espèces est autorisé à hauteur de 1000 € / an.

REJETS ou IMPAYES

En cas de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque, les frais bancaires seront refacturés aux familles. En cas de difficultés, merci de prendre contact avec la comptabilité.

NOUVEAUTE FRATRIE (frères et sœurs scolarisés dans notre établissement à la rentrée 2024-2025)

A partir du 2^{ème} enfant scolarisé dans notre établissement, 15% de réduction seront accordés sur la contribution des familles. Les enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires de l'enseignement catholique ne sont pas concernés.

A partir du 3^{ème} enfant, 30% de réduction seront accordés
A partir du 4^{ème} enfant, 45% de réduction seront accordés.

NOUVEAUTE : porte-monnaie électronique

Il est accessible via votre portail école directe avec les codes de connexion parents. Ils seront transmis à la rentrée pour les nouvelles familles par le secrétariat.

Il permet de régler en ligne des frais ponctuels liés à des sorties exceptionnelles, repas exceptionnel (pour les élèves externes), frais de réinscription et autres frais occasionnels dont la rubrique sera créée par le service comptabilité.

Les responsables légaux veilleront à ce que le solde soit toujours créditeur.

Votre compte-famille doit être impérativement soldé au plus tard le 15 juin 2025.

A FAIRE AVANT LA RENTREE SCOLAIRE

Afin de valider certaines informations comptables et vos choix pour l'année 2024-2025, nous vous demandons d'ici le 1^{er} septembre 2024 :

- cliquer sur le lien ci-après : <https://forms.office.com/comptabilite2425>
- renseigner les informations demandées (ex. restauration, étude....)
- compléter le mandat SEPA (à remplir et signer chaque année)
- valider le formulaire
- l'imprimer et coller dessus le RIB qui permettra la mise en place du prélèvement mensuel
- signer le document et le renvoyer par courrier / mail (scanné) au service comptabilité : comptabilite@saintjeangabriel.net

TARIFS à titre indicatif
Pour l'Année Scolaire 2024-2025

	ECOLE	COLLEGE
Contribution des familles		
Tarif de solidarité	1425 €	1430 €
Tarif de base	1325 €	1330 €
Frais de demi-pension - Engagement à l'année		
1 repas/semaine	288 €	288 €
2 repas/semaine	576 €	576 €
3 repas/semaine	864 €	864 €
4 repas/semaine	1152 €	1152 €
5 repas/semaine (sauf école)		1322 €
Repas occasionnel (Ticket)	9.85 €	9.85 €
Participation PAI	Forfait annuel 340€	Forfait annuel 340€
Frais complémentaires en lien avec le projet éducatif		
Etude surveillée facultative Classes Élémentaires et Collège	Forfait annuel 350 €	Forfait trimestriel 390 €
Garderie facultative Classes Maternelles	Forfait annuel 320 €	
Sweat-shirt de l'établissement à partir du CP	28 €* 	28 €*
Tee-Shirt Polo de l'établissement à partir de la Grande Section	9 €	9 €
Voyages scolaires collège (montant à titre indicatif et à ajuster en fonction du coût réel)		450-500 en fonction des séjours*
Adhésion APEL	25 €	25 €
Remplacement carnet de liaison		10 €
Remplacement carte vie scolaire	5 €	5 €

CONTACTS

Service Comptabilité : comptabilite@saintjeangabriel.net

Le service comptabilité sera fermé au public du 12 juillet au lundi 26 août inclus.

Ensemble scolaire Saint Jean Gabriel
6-8 rue du Cloître Saint Merri 75004 Paris
☎ 01.42.78.44.81 mail : comptabilite@saintjeangabriel.net

Votre demande d'INSCRIPTION est à déposer à l'Accueil de l'établissement ou à envoyer par la poste.

ECOLE - COLLEGE Saint Jean-Gabriel
Secrétariat : demande d'inscription
6-8 rue du Cloître Saint-Merri
75004 PARIS

AUCUN RDV d'INSCRIPTION NE SERA PROPOSE AUX DOSSIERS INCOMPLETS

Toute demande d'inscription implique une totale adhésion au projet d'établissement vincentien¹. La connaissance du code de vie/règlement intérieur nécessite sa compréhension et son acceptation. Son application est nécessaire au bien-vivre ensemble.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

- Réception du dossier complet
- Etude du dossier par le Chef d'Etablissement
- Réponse : entretien proposé par le Chef d'établissement ou dossier placé en liste d'attente ou dossier refusé.

A l'issue de l'entretien, une réponse (demande d'inscription validée ou liste d'attente) vous sera adressée par mail.

PIECES A FOURNIR

- La présente fiche de demande d'inscription de la classe demandée pour tous les élèves*
- Le règlement intérieur signé par les parents et l'élève
- Une photo d'identité récente
- Photocopies de **TOUS** les bulletins trimestriels en cours + des 2 années précédentes :
 - 2024-2025 à fournir dès réception
 - 2023/2024
 - 2022/2023
- Photocopies du Livret de famille COMPLET ou Extrait d'Acte de naissance
- Notification du Jugement de Divorce s'il y a lieu (extrait qui concerne l'autorité parentale)
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Règlement et Engagement Financier Ecole et Collège

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER à envoyer avec le dossier Un chèque de 60 € à l'ordre de OGECE Saint Jean Gabriel est à joindre au dossier de demande d'inscription. Cette somme reste acquise à l'établissement.

**Pour les élèves de CM2 scolarisés à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

POUR FINALISER L'INSCRIPTION

A l'issue de votre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement si une place vous est proposée, afin de concrétiser l'inscription,

ACOMPTE : lorsque l'inscription sera validée, un acompte de 200€ vous sera demandé (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement)

CONVENTION DE SCOLARISATION : ladite convention sera à rendre signée par les deux parents.

PIECES A FOURNIR EN FIN D'ANNEE :

- Exeat ou certificat de radiation
- Avis de passage dans la classe supérieure. **Sans ce document l'inscription ne sera pas validée.**

¹ [Etablissements vincentiens](#)

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026



ÉCOLE



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception
Date de rendez-vous
Décision

ÉLÈVE

Nom patronymique ⁽¹⁾
Prénom(s) ⁽¹⁾
Date de naissance Sexe M F
Lieu de naissance
Code postal de naissance
Nationalité
Frères & Soeurs scolarisé(e)s :
Prénom Classe Établissement

(1) Déclaré à l'Etat Civil, figurant sur la Carte d'Identité ou le Livret de Famille

CLASSE & OPTIONS DEMANDÉES

Petite Section CP
 Moyenne Section CE1
 Grande Section CE2
 CM1
 CM2
 ULIS

Joindre les bulletins de l'année scolaire précédente

PÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom
Prénom
Adresse
Personnel
Tel. Mob.
Email
Profession
Entreprise
Professionnel
Tel. Mob.
Email

MÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom
Prénom
Adresse
Personnel
Tel. Mob.
Email
Profession
Entreprise
Professionnel
Tel. Mob.
Email

SITUATION MARITALE

Mariés Pacsés Vie maritale Séparés Divorcés Veuf(ve)

DOMICILE DE L'ÉLÈVE (SI PARENT SÉPARÉS) (Merci de joindre la page concernant l'autorité parentale)

Chez le père Chez la mère Garde alternée Autres, précisez :

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE - Établissement(s) fréquenté(s)

Année	Classe	Redoublement	Établissement	Ville	Public	Privé ⁽²⁾
20...	20...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20...	20...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20...	20...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20...	20...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20...	20...	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Joindre les bulletins des 2 années scolaires précédentes

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - Cochez si votre enfant en bénéficie et joindre la photocopie de la dernière notification

<input type="checkbox"/> MDPH	<input type="checkbox"/> AESH I Individualisé	<input type="checkbox"/> AESH I privé	<input type="checkbox"/> AESH M	<input type="checkbox"/> PAP	<input type="checkbox"/> PAI
 Heures Heures	Dernière notification

SUIVI SPÉCIFIQUE - Orthophonie ; Psychologue

<input type="checkbox"/> Jamais	<input type="checkbox"/> Oui, dans le passé	Lequel :	Durée :
	<input type="checkbox"/> Oui, en cours	Lequel :	Durée :

TALENTS & PASSIONS

VIE CHRÉTIENNE (Facultatif)

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ÉTABLISSEMENT ?

<input type="checkbox"/> Par un parent d'élève	<input type="checkbox"/> Recommandation par un établissement scolaire	<input type="checkbox"/> Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique	<input type="checkbox"/> Par internet
--	---	--	---------------------------------------

Merci de préciser le nom :

SIGNATURE(S)

En signant, les parents et l'élève s'engagent à respecter le projet de l'établissement, ainsi que le règlement intérieur en vigueur et le règlement financier.

Fait à : Signature du père⁽³⁾ : Signature de la mère⁽³⁾ :
Le :

(2) sous contrat avec l'État - (3) ou du représentant légal

Pour les besoins de la gestion administrative financière et statistique, les informations demandées doivent être fournies. Elles font l'objet d'un traitement informatique et certaines d'entre elles seront transmises au Rectorat de l'Académie suite à l'adhésion de notre établissement au système " SCOLARITE". Les informations sont conservées au départ des élèves dans les archives de l'établissement conformément à la loi du 6 janvier 1978 art. 27, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant.



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Notre souhait est de vivre en harmonie avec une discipline librement consentie, dans l'intérêt de tous. Toute contrainte individuelle n'existe que pour le bien de tous.

Ce règlement constitue une référence **des droits et des devoirs de chacun.**

HORAIRES

Pour les classes élémentaires
de 08h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h30

Pour les classes maternelles
de 08h30 à 11h20 et de 13h15 à 16h20

ETUDE et GARDERIE 17h 50

Accueil des enfants à partir de 08h00

Les samedis matins travaillés (09h00 à 11h30) sont des temps de présence obligatoire (se référer au calendrier).

Les enfants doivent être présents **5 minutes avant l'heure.**

Il est important que les horaires soient respectés car tout retard complique le travail du personnel d'accueil et perturbe la mise en route des activités.

En cas de retards répétés, rendez-vous sera pris avec la famille.

Un enfant ne peut sortir seul de l'école sans une autorisation signée du responsable légal. Toute autre personne venant le chercher doit être munie d'une autorisation écrite. Les jeunes enfants attendront leurs parents à l'accueil.

Les élèves ne sont pas autorisés à revenir à l'école en dehors des temps de classe.

Pour des raisons de sécurité, l'accès des classes n'est autorisé aux parents que sur invitation de l'enseignant (réunions, portes ouvertes, ateliers...).

ABSENCES / MALADIES / CONGES

Le fait de scolariser son enfant implique sa présence régulière en classe.

Nous vous demandons **de respecter scrupuleusement les dates de congés scolaires.** Aucune autorisation d'absence ne peut être accordée par la direction pour des départs anticipés ou des retours différés. Ces absences sont automatiquement signalées aux autorités académiques.

Toute absence doit être signalée **le jour même par téléphone avant 10h00 à l'Accueil** et justifiée par écrit au retour (toutes les classes).

Un certificat médical sera demandé pour une absence de plus de 48 heures.

La cantine sera remboursée **exclusivement** à partir d'une semaine complète d'absence sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'affection contagieuse (conjonctivite, impétigo, varicelle, grippe...), l'école doit en être informée immédiatement. A son retour, l'élève ne sera accepté que **sur présentation d'un certificat de non-contagion** établi par un médecin (y compris en Maternelle).

Il est strictement interdit d'apporter des médicaments à l'école même avec une ordonnance médicale.

Pour les élèves ayant une maladie ou un handicap nécessitant un traitement permanent ou d'urgence, un **P**rotocole d'**A**ccueil **I**ndividualisé sera établi.

Les absences exceptionnelles pour consultation ou rééducation donneront lieu à autorisation spéciale de la Direction.

COMPORTEMENT

* **POLITESSE** : Elle est exigée non seulement avec les professeurs, les éducateurs, le personnel de service mais aussi avec tout autre adulte et également entre élèves. Le vocabulaire grossier n'est pas toléré.

* **MAITRISE** : Respect des personnes et des biens : tout acte de violence verbale ou physique sera sanctionné et peut constituer un motif d'exclusion. Toute dégradation **volontaire** du matériel fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents de l'élève.

* **RESPECT DU TRAVAIL** : Le respect de chacun et du travail de tous implique des déplacements en ordre et avec calme dans les couloirs et les escaliers. Un climat de confiance réciproque est indispensable pour un travail sérieux. Toute fraude sera sanctionnée.

SANCTION

Tout manquement délibéré à ce règlement entraînera une sanction adaptée. A titre exceptionnel, une retenue ou un avertissement peuvent être infligés. Les parents sont avisés par le carnet de liaison et/ou un courrier séparé. Trois avertissements entraînent une exclusion temporaire voire définitive prononcée par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.

RECREATIONS

Pour la sécurité de tous et compte tenu de l'exiguïté des lieux, seuls sont autorisés : balles et ballons de mousse, cordes à sauter aux embouts en plastique, élastiques.

DEMI-PENSION/ ETUDE/ GARDERIE

La demi-pension est un service proposé aux familles par l'école. Une mauvaise tenue récurrente au réfectoire ou pendant les récréations précédant ou suivant les repas entraîne une sanction ou l'exclusion temporaire ou définitive du bénéfice de ce service.

TENUE

La tenue doit être décente, vêtements de ville discrets et propres, cheveux attachés.

L'élève est responsable de ses affaires personnelles qui doivent être obligatoirement marquées à son nom.

Sont interdits :

- ✓ Tout couvre-chef en classe,
- ✓ Tenue de bain de soleil, shorts, jupes courtes
- ✓ Sabots, tongs et chaussants non maintenus au talon
- ✓ Bijoux et accessoires ou gadgets de mode
- ✓ Tout vêtement portant des inscriptions tendancieuses
- ✓ Tatouages, piercings, vernis à ongles.
- ✓ Argent - objet dangereux sans rapport avec l'école
- ✓ Chewing-gum, sucettes et canettes
- ✓ Revues sans lien avec l'école



Tenue d'éducation physique et sportive obligatoire : Survêtement ou short, chaussures de sport et polo de l'école. Les enfants ne viennent pas en tenue de sport à l'école. Le port du survêtement est interdit en dehors des cours d'EPS.

ASSURANCE

Les enfants sont assurés pour les risques scolaires et extrascolaires auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Cependant cette assurance ne couvre pas la perte des vêtements et objets divers.

SUIVI SCOLAIRE

La pochette et le carnet de liaison sont les liens quotidiens entre l'école et la famille.

Ils doivent être en permanence dans le cartable de l'élève. Vous y trouverez toutes les informations utiles.

Ils sont à consulter et à signer très régulièrement.

Pour un contrôle du travail, les autres cahiers sont à signer selon les indications de chaque enseignant(e).

Les parents séparés peuvent demander un duplicata du planning et du livret scolaire.

L'équipe enseignante et la direction sont disponibles pour vous rencontrer sur rendez-vous. Merci de ne pas solliciter l'enseignant(e) de l'enfant à l'heure de la rentrée des classes ou de la sortie, moment où il/elle doit veiller au départ et à la sécurité de chacun de ses élèves.

ADMINISTRATION

En cas de changement (domicile, numéro de téléphone, adresse électronique), il est impératif d'avertir dès que possible le secrétariat (et l'enseignant) qui transmettra à la comptabilité.

En cas de difficultés financières ou de problèmes de facturation, contacter la comptable ou le Chef d'Etablissement. Pour tout rendez-vous avec M. MAGNE, Chef d'établissement, téléphoner au secrétariat au 01 42 78 44 81.